

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE**  
**DE LA CAISSE DES ECOLES**

*Nombre de membres du Comité*

*En exercice :* 14

*Présents :* 11

*Pouvoirs :* 0

*Absents excusés :* 3

*Qui ont pris part*

*à la délibération :* 11

SEANCE du 01 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 01 du mois de juillet, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de SAINT MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle du Foyer des Anciens, sous la présidence de Colette DEMIERRE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

**Etaient présents** : M. Gilles VINCENT - Mme Colette DEMIERRE - Mme Séverine MATHIVET - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOUARD - Mme Marjorie ASNARD - Mme Angélique RASTOUIL - M. Philippe DEZERAUD - Mme Agnès JAOUEN - Mme Christelle ROBINET- Mme Bénédicte ZAFRA - M. Hubert GUY-COQUILLE.

**Absents excusés** : Mme MOUNIE Inspectrice de l'Education Nationale - Mme Sylvie MOULINIER - Mme Aurélia TROIA

**6 - AFFECTATION du RESULTAT du FONCTIONNEMENT de L'EXERCICE 2019**

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 applicable à la Caisse des Écoles fait obligation de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, à savoir celui de 2019.

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 présentant un excédent de **3 122.04 €** Madame la Vice-Présidente propose de le maintenir en fonctionnement et invite Mesdames et Messieurs les membres du Comité à en délibérer.

Le résultat de clôture sera affecté sur le BP2020 en section de fonctionnement excédent antérieur reporté : article 002 soit **3 122.04 €**.

Le Comité de la Caisse des Écoles délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code des Communes
- VU le Compte Administratif de 2019 ;
- Statuant sur l'affectation de ce résultat ;
- **ADOpte à l'UNANIMITE**

Pour extrait conforme, le 02 juillet 2020.

Signé :  
Le Président,  
Gilles VINCENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300936-20200701-2020-07-01D06a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

Gilles VINCENT, Président